

# REGLEMENT JEU CONCOURS « QATAR AIRWAYS »

## Article 1 :

La compagnie aérienne « Qatar Airways », dont le siège est à la Rue du Lac Lemman, aux Berges du Lac -1053-Tunis- organise un jeu concours sur le portail [Webmanagercenter.com](http://Webmanagercenter.com) du 05/10/09 au 31/10/09.

## Article 2 :

L'opération est organisée sur le portail [webmanagercenter.com](http://webmanagercenter.com). Le concours est accessible à tout moment à l'ensemble du public souhaitant y participer (une participation par personne).

## Article 3 :

Pour participer au jeu concours, il suffit de se connecter au site [www.webmanagercenter.com](http://www.webmanagercenter.com), de cliquer sur l'une des bannières relatives au jeu, de répondre aux 10 questions posées et d'envoyer le formulaire.

## Article 4 :

Les personnes qui auront fourni les bonnes réponses seront départagées par tirage au sort pour le 1<sup>er</sup>, le 2<sup>ème</sup> billet. **Le tirage au sort se fera le 05 Novembre 2009.**

## Article 5 :

Le tirage au sort sera effectué par un jury composé d'un représentant de [Webmanagercenter.com](http://Webmanagercenter.com), un représentant de la compagnie aérienne « Qatar Airways » et d'un huissier notaire.

## Article 6 :

La compagnie aérienne « Qatar Airways » s'engage à honorer son jeu concours par la fourniture des prix mentionnés dans sa campagne publicitaire sur le site [webmanagercenter.com](http://webmanagercenter.com). (à savoir un total de deux billets gratuits à l'une des destinations desservies par Qatar Airways) Ceux-ci ne peuvent être ni repris, ni échangés, ni négociés contre de l'argent.

## Article 7 :

Les noms des gagnants seront communiqués à travers le site [webmanagercenter.com](http://webmanagercenter.com) et chaque gagnant sera invité à émettre son billet au siège Qatar Airways avant **le 30 Novembre 2009**.

## Article 8 :

Tous les gagnants de ce jeu, autorisent la compagnie aérienne « Qatar Airways » à utiliser leurs noms, e-mail et photos à toutes fins publicitaires jugées nécessaires par l'organisateur sans versement d'aucun droit d'utilisation de ces noms et photos, et ce pour une durée illimitée.

**Article 10 :**

- Les billets qui ne seront pas récupérés par leurs gagnants avant **le 30 Novembre** resteront en la possession de la compagnie aérienne « Qatar Airways ».
- Le billet est valable pour une période de trois mois (aller/retour), date d'émission.
- La lettre originale de félicitation Qatar Airways doit être présentée au service billetterie.
- Taxes, droits et charges sont à la charge du gagnant.
- Le billet est nominatif, non reroutable, non remboursable et non endossable.
- Le billet est émis selon la disponibilité.
- Le billet n'est pas valable pendant la haute saison.
- Pour l'émission du billet, il faudra contacter le siège Qatar Airways au RDC Immeuble Herthouma – Rue du Lac Léman-1053 Les Berges du Lac-  
Tel : Réservations: 71 964 888-postes de 526 à 529.

**Article 11 :**

La participation à cette opération promotionnelle est interdite au personnel de la Compagnie aérienne « Qatar Airways »

**Article 12 :**

Le seul fait de participer à cette opération promotionnelle implique l'acceptation du présent règlement. Tout litige pouvant survenir à l'occasion de son application est du ressort des tribunaux de Tunis.

**Article 13 :**

Le règlement du jeu est disponible chez maître ABIR MEKKI sise 17 rue d'Algérie - Tunis. Tél. : 71 320 230